

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR LE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

DANS LE CADRE DE LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE
DU PROTOCOLE DE KYOTO AU QUÉBEC

FÉVRIER 2003



LE CIFQ ET SES MEMBRES DU SECTEUR DES PÂTES ET PAPIERS

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) regroupe seize (16) sociétés productrices de pâtes et papiers au sein de son comité sectoriel dédié à ce secteur (Annexe 1), lesquelles assurent près de 97 % de la production totale québécoise. Il existe actuellement 62 usines produisant des pâtes et papiers au Québec.

SA MISSION

La mission du CIFQ consiste à représenter ses sociétés membres dans le cadre de dossiers d'intérêts communs, particulièrement auprès des instances gouvernementales. Le CIFQ a également le mandat d'informer la population des positions, des préoccupations, des engagements et des réalisations de l'industrie forestière du Québec.

L'objectif sous-jacent à l'ensemble des actions du CIFQ est de favoriser l'établissement d'un contexte permettant à l'industrie forestière québécoise d'être compétitive sur les marchés nationaux et internationaux. À cet effet, le CIFQ est activement impliqué dans de nombreux dossiers liés à la forêt, à la protection de l'environnement, à la valorisation des résidus de la fabrication, à l'efficacité énergétique, à la fiscalité, aux transports, aux ressources humaines et au commerce international. Le CIFQ travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les groupes environnementaux, le milieu de l'éducation, des centres de recherche ainsi qu'avec les représentants des divers autres secteurs économiques.

UN MOTEUR ÉCONOMIQUE

L'industrie des pâtes et papiers est un des principaux moteurs économiques du Québec. En 2001, la valeur de sa production s'est élevée à 12,2 milliards \$. Contrairement à plusieurs autres secteurs économiques, l'industrie papetière québécoise fait en grande partie appel à des intrants disponibles ici même, si bien que ses 7,9 milliards \$ d'exportations se sont traduits, en 2000, par une contribution nette à la balance commerciale québécoise de 6,8 milliards \$.

S'il est parfois difficile d'attirer la grande entreprise en région, l'industrie papetière fait exception à la règle. C'est en effet à l'extérieur des grands centres urbains qu'est localisée la majeure partie des 62 usines de pâtes et papiers, présentes dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Elles emploient directement 34 000 personnes et génèrent 68 000 emplois indirects et induits.

Au total, c'est 1,7 milliard \$ qui est annuellement versé en salaires par les usines de pâtes et papiers du Québec.

À lui seul, le secteur papetier compte pour 10 % des livraisons manufacturières totales du Québec. Sa compétitivité est grandement influencée par le contexte économique nord-américain et mondial. Au cours de la période 1994-2000, l'industrie québécoise des pâtes et papiers a effectué des investissements en immobilisations d'une valeur de 6,1 milliards \$, soit 19,4 % de toutes les dépenses manufacturières québécoises de cette nature. De plus, ses frais de réparations ont totalisé 1,5 milliard \$ en trois ans (1996-1998), soit 500 millions \$ par année en moyenne.

Une partie appréciable des achats de biens et équipements, des contrats d'entretien, de transport, de fabrication et d'usinage de pièces, de même que des services de toutes sortes auxquels l'industrie fait appel est réalisée à proximité des usines, c'est-à-dire en région. Lorsque l'industrie papetière traverse une période difficile, ces dernières en subissent nécessairement le contrecoup.

TABLE DES MATIÈRES

LE CIFQ ET SES MEMBRES DU SECTEUR DES PÂTES ET PAPIERS	i
Sa mission.....	i
Un moteur économique.....	i
INTRODUCTION	5
<i>Section 1</i>	
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE PLAN DU CANADA SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	9
<i>Section 2</i>	
LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'INDUSTRIE PAPETIÈRE QUÉBÉCOISE	12
L'efficacité énergétique.....	12
L'utilisation accrue de la biomasse.....	14
Fonds de compensations hâtives.....	14
La séquestration du carbone.....	14
CONCLUSION	16

INTRODUCTION

C'est avec beaucoup d'intérêt que l'industrie papetière québécoise répond à l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec de participer à cette Commission parlementaire afin de partager ses préoccupations quant à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec. En effet, les choix qui seront faits tant au fédéral qu'au provincial auront des impacts directs sur l'industrie, à la fois comme émettrice importante de gaz à effets de serre (GES) mais également comme faisant partie de la solution à titre d'acteur incontournable dans le secteur des forêts pour la concrétisation des compensations pour les puits de carbone. Inquiets des résultats de certaines modélisations quant à l'effort supplémentaire qu'aura à fournir l'industrie papetière québécoise pour l'atteinte de l'objectif canadien, les membres du Conseil de l'industrie forestière du Québec croient utile de préciser, dans un premier temps, les défis auxquels ils sont confrontés.

Depuis le début des années '90, le secteur forestier fait face à une compétition de plus en plus vive qui affecte sa rentabilité. Les entreprises doivent viser la performance à tous les niveaux de leurs activités et adapter leurs produits en fonction des marchés. Elles doivent aussi déployer de nouvelles stratégies afin de composer avec des réalités changeantes et continuer de s'affirmer sur la scène internationale.

Certains atouts traditionnels de l'industrie se sont en effet effrités au fil des ans. À titre d'exemple, le bois produit dans le sud des États-Unis peut aujourd'hui aisément compétitionner la fibre québécoise, pourtant de qualité inégalée pour la fabrication des pâtes et papiers. Désormais, le même type de concurrence provient aussi de certaines espèces d'arbres à croissance rapide que l'on retrouve dans les pays semi-tropicaux et tropicaux. D'autre part, au fil des ans, les papetières du Québec ont vu disparaître leur avantage concurrentiel en matière d'énergie électrique. Nombreux sont maintenant les concurrents qui ont des factures d'électricité moins élevées. À cela s'ajoutent une hausse vertigineuse des redevances forestières pour le bois que les entreprises récoltent en forêt publique et une taxe sur les exportations de bois d'œuvre vers les États-Unis.

Malgré ces contraintes, les entreprises forestières québécoises doivent absolument continuer d'améliorer leur rentabilité pour pouvoir attirer les capitaux qui leur permettront de continuer à se moderniser et à préserver leur part du marché. L'industrie se trouve donc dans une situation fort paradoxale : elle requiert de grandes quantités de capitaux mais elle offre, du moins à ce jour, peu de rendement aux investisseurs. Il ne faut donc pas se surprendre si l'intérêt de la communauté financière à l'égard de ce secteur industriel est la plupart du temps lié à l'aspect cyclique du secteur papetier. Le tableau de la page suivante en donne une bonne image.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU CANADA EN 2000 (secteur des pâtes et papiers)

Sommaire des données financières de 1991 à 2000 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991
Bénéfice net (perte nette)										
Pâte de bois	1 629 \$	132 \$	(607 \$)	(614 \$)	(1 073 \$)	2 113 \$	(50 \$)	(1 144 \$)	(271 \$)	(564 \$)
Papier journal et papiers impression non couchés à base de pâte mécanique	609	420	741	159	1 015	1 521	(183)	(524)	(929)	(612)
Autres papiers et cartons	779	200	170	20	(88)	851	(139)	(323)	(240)	(109)
Rendement du capital utilisé (%)										
Pâte de bois	15,60	3,30	-1,60	-2,60	-5,70	17,20	1,80	-8,60	-0,70	-4,50
Papier journal et papiers impression non couchés à base de pâte mécanique	6,20	5,50	7,30	3,20	9,60	13,70	0,70	-0,10	-6,30	-2,80
Autres papiers et cartons	11,60	4,20	4,60	2,30	0,70	14,70	-0,10	-3,30	2,50	-1,10

Source : Price Waterhouse Coopers. *L'industrie forestière au Canada*. Juillet 2001

Les données pour le Québec, quoique moins complètes, présentent une situation semblable à celle de l'ensemble de l'industrie canadienne.

Résultats financiers pour le secteur des pâtes et papiers - Québec (M\$, sauf les ratios)

	1997	1996	1995	1994	1993	1992
Ventes						
Pâtes commerciales	1 018	951	1 555	853	612	729
Papier journal	2 836	3 129	3 654	2 311	2 040	1 921
Papiers de spécialité	1 152	1 267	1 448	880	716	701
	5 006	5 347	6 657	4044	3368	3351
Bénéfice net (perte nette)						
Pâtes commerciales	-83	-65	391	34	-110	-25
Papier journal	126	474	707	-1	-137	-275
Papiers de spécialité	-41	108	202	-87	-166	-201
	2	517	1300	-54	-413	-501
Rendement sur les ventes						
Pâtes commerciales	-8%	-7%	25%	4%	-18%	-3%
Papier journal	4%	15%	19%	0%	-7%	-14%
Papiers de spécialité	-4%	8%	14%	-10%	-23%	-29%

Source : Price Waterhouse Coopers. *L'industrie des produits forestiers de première transformation au Québec*. Juin 1999.

Par ailleurs, des données publiées par la Caisse de dépôt et placement du Québec montrent que le rendement moyen sur l'avoir des actionnaires de l'industrie forestière n'a été que de 2,5 % par année entre 1993 et 1998, alors que les entreprises incluses dans le TSE-300 ont profité d'un rendement moyen de 7,2 % durant la même période.

De manière plus spécifique, une étude récente de la firme Tessag-KSH réalisée pour le compte d'Hydro-Québec et de la SGF-Rexfor dresse un portrait inquiétant de l'avenir et rappelle à l'industrie les défis qui l'attendent. Les différents facteurs, influençant la compétitivité de ce secteur essentiel aux régions du Québec, ont été analysés sur une base internationale. Les conclusions sont alarmantes pour plusieurs usines du Québec. Selon ses auteurs, la position concurrentielle d'une dizaine d'usines québécoises est menacée à court et à moyen terme tant sur le plan technologique que sur celui des marchés.

La perte de compétitivité est certes une des principales préoccupations des membres du CIFQ, alors que plus de 75 % de leur production est exportée, dont 62 % aux États-Unis, et que la compétition internationale s'accroît dans ce marché.

SECTION 1

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE PLAN DU CANADA SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont inévitables, peu importe leur cause. C'est probablement la seule certitude que nous ayons maintenant. Les Canadiens devront donc s'adapter car, selon les scientifiques, toute action à court ou moyen terme n'aura que peu d'effet sur le climat des 50 prochaines années. Quant aux réductions canadiennes d'émissions de GES, elles demeureront non significatives face à la croissance de celles des pays en voie de développement.

Les membres du Conseil reconnaissent que, devant l'incertitude actuelle, le principe de précaution doit tout de même prévaloir. Toutefois, le plan canadien ne répond pas aux attentes des industries et probablement pas davantage à celles de nombreux Canadiens qui ne connaissent toujours pas les effets que ce plan aura sur leur avenir économique. Plusieurs chefs d'entreprises, dont ceux des papetières québécoises, s'inquiètent des orientations qui sont prises par le gouvernement canadien dans ce dossier, notamment au sujet d'un système domestique de permis échangeables et des négociations sectorielles qui permettront leurs allocations par secteur.

Plusieurs pays ont déjà reconnu l'effet limitatif du Protocole sur la production de biens et la croissance des entreprises nationales. Bien que certains mécanismes du Protocole se veulent une réponse à cette problématique, leur utilisation entraînera inévitablement un transfert de capitaux dont il faut s'inquiéter. De ce point de vue, comment l'industrie canadienne en général, et plus particulièrement l'industrie papetière qui fait face à un retard important de sa productivité, pourra-t-elle se permettre un tel transfert alors qu'elle a un besoin criant d'investissements? Si certains voient dans la réduction des GES des opportunités d'affaires, les représentants de l'industrie, quant à eux, y perçoivent plutôt une menace supplémentaire. Une baisse de leur compétitivité ne se traduira peut-être pas par des fermetures immédiates d'usines mais encouragera sûrement la fuite de capitaux, le rendement des projets d'investissement étant plus élevé aux États-Unis.

Pour les membres du Conseil, les résultats attendus par le gouvernement fédéral des interventions de son plan sont peut-être surévalués, notamment en ce qui a trait aux puits de carbone. Il nous apparaît également nécessaire que les effets réels sur les différents secteurs des économies canadiennes et québécoises soient étudiés en profondeur. En effet, une analyse réalisée par l'Institut des pâtes et papiers du Canada (Paprican) démontre que les coûts moyens pour l'industrie dépassent largement le 0,59 \$/tonne de produits tel qu'estimé par le gouvernement fédéral. Il faut également tenir compte que la répartition sur l'ensemble de la production moyenne fausse l'impact réel auquel auront à faire face certaines entreprises. De plus, ces estimations sont faites uniquement sur

la base des émissions directes provenant de l'utilisation des carburants fossiles et des émissions des procédés de fabrication. Or, l'industrie devra aussi faire face à des augmentations de coûts des sous-produits entrant dans la fabrication du papier, soumis eux aussi aux effets du plan d'action canadien : copeaux (opérations forestières), transport des produits en vrac, produits chimiques, polymères, transport des produits finis, électricité, etc. Autant d'éléments sur lesquels l'industrie n'aura aucun contrôle mais qui affecteront directement ses coûts de production et sa compétitivité, notamment sur le marché américain.

Certains diront que ces augmentations de coûts sont faibles en regard de la valeur des produits vendus par l'industrie et que, de toute manière, le principe de précaution oblige le Canada à poser des gestes concrets. Les données chiffrées présentées précédemment n'ont nullement pour but d'annoncer une catastrophe économique imminente. Les représentants de l'industrie tiennent cependant à rappeler que le maintien de la compétitivité est fragile et que les effets de politiques défavorables ne se voient généralement qu'à long terme. Par ailleurs, l'étude de la firme Tessag-KSH mentionnée précédemment (qui identifie des usines québécoises à risques) souligne leur rentabilité déjà marginale et la position précaire dans laquelle se trouvent également les régions dont elles sont le pilier économique. L'addition de nouvelles dépenses d'opération, sans amélioration de leur rentabilité, ne fera que fragiliser davantage l'avenir de ces usines.

Le gouvernement canadien se dit très préoccupé de préserver l'équité entre les différentes régions et agents économiques du pays. Certes, ses préoccupations sont justifiées, selon le scénario du plan canadien, les secteurs manufacturiers auront à réduire leurs émissions de 55 MT. Or, tout allègement pour un groupe reporte nécessairement sur les autres les efforts de réduction et déjà certains secteurs ont vu leurs objectifs réduits ou effacés. De plus, le mécanisme de répartition des objectifs de réduction, choisi par le gouvernement fédéral, défavorise les secteurs manufacturiers et avantage ceux de la production d'électricité au moyen du charbon ainsi que la production pétrolière et gazière.

Depuis 1990, l'industrie papetière québécoise a déjà réduit de 15% ses émissions nettes de gaz à effet de serre, alors que sa production augmentait de 25%, dépassant ainsi largement l'objectif canadien. Comment, dans un tel contexte, exiger un effort supplémentaire de cette industrie aux prises avec d'énormes difficultés financières? Une application stricte du principe d'équité ne devrait-il pas plutôt inciter le gouvernement canadien à exiger des efforts de la part des groupes n'ayant toujours pas atteint l'objectif canadien en matière de réduction des GES et qui contribueront de façon importante à la croissance des émissions canadiennes selon les résultats de la modélisation? L'effort réel de réduction demandé à l'industrie papetière pourrait atteindre près de 35 % de ses émissions de CO₂ par tonne de produits par rapport à 1990. **Il est essentiel pour l'industrie que les réductions passées soient reconnues par le gouvernement lors des négociations sectorielles des engagements contractuels.**

Si l'équité est réellement au centre des préoccupations du gouvernement, les résultats atteints par les actions passées doivent être reconnus. De plus, si un système de permis échangeables domestiques, qui cible précisément quelques grands émetteurs pour qu'ils assument leur part du fardeau, rejoint bien la logique du pollueur-payeur et permet en principe un juste signal de prix (dans la mesure où le consommateur paye cette internalisation des coûts environnementaux), la situation pour les entreprises canadiennes exportatrices est tout autre. En effet, les entreprises des pays non signataires et celles de pays signataires ayant droit à des mécanismes d'atténuation ou d'exemption n'étant pas soumises aux mêmes règles, la distorsion qui en résulte est inéquitable. Selon les membres du CIFQ, le plan d'action canadien devrait faire plus de place aux mesures incitatives ainsi qu'aux investissements stratégiques à coûts partagés et encourager l'adoption de technologies plus performantes au moyen, notamment, de la fiscalité.

Le plan d'action canadien doit identifier et mettre en œuvre des moyens qui permettront d'inciter les entreprises canadiennes à investir dans de nouvelles technologies. L'achat de permis internationaux par le gouvernement canadien et le secteur privé, présenté comme un moyen de réduire le coût de mise en œuvre du plan d'action, constituerait une fuite de capitaux ainsi qu'une dépense récurrente, alors que l'argent investi dans des entreprises canadiennes permettrait un retour sur l'investissement et favoriserait l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

SECTION 2

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'INDUSTRIE PAPETIÈRE QUÉBÉCOISE

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis plusieurs années, les membres du Conseil ont identifié « l'efficacité énergétique » comme étant un moyen de réduire à la fois leurs coûts de production et leurs émissions atmosphériques. Au moyen d'audits, l'industrie a identifié des projets d'efficacité énergétique spécifiques à chaque usine. Un relevé annuel de sa consommation d'énergie a permis également à l'industrie d'évaluer sa performance énergétique et de la comparer à celle de ses concurrents étrangers. Les actions entreprises ont permis de réduire la consommation d'énergie brute par tonne de production de près de 17 % au cours de la dernière décennie.

L'industrie a également mis en place diverses autres mesures qui lui ont permis de réduire ses émissions atmosphériques. En effet, les données fournies par le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) démontrent une baisse de près de 15 % des émissions de GES des papetières depuis 1990. Considérant les efforts passés de l'industrie et les résultats qu'elle a obtenus, ses représentants estiment essentiel que ceux-ci soient reconnus dans le cadre des négociations sectorielles.

Les membres du Conseil sont inquiets; les résultats de la modélisation (CIMS 2002) laissent entrevoir des réductions supplémentaires de 1,3 MT pour l'industrie papetière québécoise. Un tel effort ferait passer l'intensité en carbone (t CO₂ / t papier) de 0,58 qu'il était en 1990 à 0,28 en 2010, soit plus de 36% de réduction. Pour atteindre cet objectif, l'industrie devra soit investir massivement dans ses installations, soit acheter des permis sur les marchés domestiques ou internationaux. Cette dernière option est certes la plus défavorable pour le Québec comme pour l'industrie. En effet, l'achat de permis échangeables est une dépense non productive et récurrente. De plus, même si ce mécanisme de marché apparaît efficace économiquement, il demeure risqué et coûteux. Du point de vue de l'économie québécoise, chaque dollar dépensé dans l'achat de permis provenant de l'extérieur du Québec est une perte de 3 \$ d'investissement dans son économie en raison des effets multiplicateurs.

Émissions des GES du secteur des pâtes et papiers (excluant la biomasse)

ANNÉE	Production québécoise de pâte commerciale, papiers et cartons (1) 000 tonnes métriques	Émissions de GES (2) (tonne éq. CO ₂)	Réduction des émissions p/r à 1990		Intensité carbone tonne de CO ₂ / tonne de papier
			(tonne éq. CO ₂)	%	
1990	7 717	4 530 195			0,587
1991	7 902	4 499 980	30 215	0,67	0,569
1992	7 907	4 187 388	342 807	7,56	0,529
1993	8 010	4 151 757	378 438	8,35	0,518
1994	8 980	4 139 107	391 088	8,63	0,46
1995	9 565	4 047 076	483 119	10,66	0,423
1996	9 345	4 193 373	336 822	7,43	0,448
1997	9 770	4 070 549	459 646	10,14	0,416
1998	9 486	3 916 609	613 586	13,54	0,412
1999	10 084	3 928 000	602 195	13,29	0,389
2000	10 278	3 832 705	697 490	15,40	0,373

Sources : 1) Association des industries forestières du Québec
2) MENV – Direction des politiques du secteur industriel

Quoiqu'il en soit, l'industrie entend poursuivre ses efforts en efficacité énergétique. Les membres du Conseil estiment toutefois qu'il serait utile de mettre en place des mesures facilitant la réalisation des projets. La création d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique qui consentirait des prêts remboursables à l'industrie, permettrait de concrétiser plus rapidement certains investissements. Naturellement, les institutions, telle l'Agence de l'efficacité énergétique, ont un rôle de leadership qu'il faut maintenir et même renforcer. Certes, l'efficacité énergétique est un des moyens à privilégier dans l'atteinte des objectifs de l'industrie papetière.

De façon plus générale, la cogénération en milieu industriel peut aussi être un moyen d'améliorer l'efficacité énergétique. Le Québec devra faire appel à la génération thermique au cours de la présente décennie pour rencontrer ses besoins croissants d'électricité. Or, la performance d'une centrale à cycle combiné sans client vapeur avoisine les 50% alors qu'une centrale de cogénération bien dimensionnée pour répondre aux besoins de vapeur d'une usine dépassera les 80%.

Les coûts de construction de ces centrales sont plus élevés et peuvent donc difficilement compétitionner avec les grandes centrales thermiques. D'autant plus que le cadre actuel des appels d'offres d'Hydro-Québec ne semble pas avoir intégré cette dimension environnementale. La cogénération en milieu industriel offre en plus des avantages économiques. En effet, elle permet d'améliorer la compétitivité de l'usine, de consolider des emplois souvent en région tout en permettant une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

L'UTILISATION ACCRUE DE LA BIOMASSE

La production d'énergie à partir de biomasse ne cesse de prendre de l'ampleur dans le secteur papetier. Les combustibles renouvelables issus de la biomasse, dont les écorces et les liqueurs de cuisson, comblent aujourd'hui près de 50 % des besoins en énergie thermique des papetières. Ces combustibles, qui sont considérés par la communauté internationale comme étant neutres quant à leur contribution nette à la charge atmosphérique globale, représentent une intéressante source d'énergie électrique et thermique.

En plus de réduire l'accumulation d'écorces aux abords des scieries, cette option a permis de diminuer considérablement l'utilisation de combustibles fossiles. Cette approche s'inscrit parfaitement dans l'objectif tant de l'industrie que des gouvernements fédéral et provinciaux de réduction des émissions de GES. Les politiques gouvernementales, notamment au moyen de mesures ciblées, doivent encourager la poursuite de ces efforts.

Le CIFQ a d'ailleurs commenté un projet de règlement en janvier 2003 concernant la production d'électricité au moyen de la biomasse. Cette orientation du gouvernement provincial est saluée par l'industrie qui souhaite l'utilisation optimale de cette ressource. Toutefois, la production d'électricité au moyen de la biomasse à titre d'énergie renouvelable ne reçoit peut-être pas un traitement équivalent à d'autres sources de production de la part du gouvernement fédéral.

FONDS DE COMPENSATIONS HÂTIVES

Un moyen présentement à l'étude au Québec concerne la création d'un fonds dont l'objectif serait d'acheter rapidement des compensations (crédits). Agir immédiatement dans le marché pourrait réduire significativement leurs coûts tout en permettant la réalisation plus rapide de projets et, par conséquent, de gains environnementaux. Le fonds, sous la responsabilité du gouvernement du Québec, bénéficierait d'un encadrement institutionnel et d'une forte crédibilité. Le Conseil estime que cette avenue mérite d'être explorée puisqu'elle représente un outil de gestion du risque qui pourrait être utile aux entreprises québécoises.

LA SÉQUESTRATION DU CARBONE

La question des puits de carbone mérite également une attention particulière. Les résultats des négociations internationales semblent avoir procuré un avantage au Canada. Toutefois, l'industrie s'inquiète de la concrétisation de ces ententes tant sur le plan de l'inventaire des émissions canadiennes que sur celui des actions de séquestration établies dans le cadre du Protocole de Kyoto. À ce second chapitre, différents projets entrepris par l'industrie sont en cours de réalisation afin de quantifier les potentiels de l'aménagement forestier. Des décisions essentielles doivent cependant être prises rapidement si le Canada

souhaite que des interventions sylvicoles visant la séquestration du carbone puissent porter fruit à l'intérieur de la première période de budget. La question fort complexe de la propriété des « crédits » reste aussi à clarifier.

Les forêts québécoises publiques et privées font déjà l'objet de stratégies d'aménagement forestier. Une intensification de la sylviculture pourrait permettre d'améliorer la production des forêts et ainsi contribuer plus intensivement à la séquestration du carbone. Toutefois, l'évaluation des quantités de carbone pouvant être séquestrées est extrêmement difficile et imprécise.

Par ailleurs, il existe actuellement des superficies importantes ayant un fort potentiel de production forestière, sur lesquelles il n'y a aucun peuplement actif : pensons aux terres agricoles abandonnées (friches), aux landes forestières, aux superficies ravagées par des processus naturels (incendies, épidémie d'insectes, chablis) et même aux chemins forestiers. Ces superficies, dont le potentiel de captage du carbone est actuellement inutilisé, pourraient être remises en production et gérées selon un régime d'aménagement intégrant des objectifs de production de matière ligneuse et de captage de carbone.

Les gouvernements, tant canadien que québécois, ont entrepris la mise en place de politiques et de programmes afin de promouvoir l'intensification de la sylviculture. Toutefois, beaucoup de questions subsistent quant à l'efficacité réelle de ces actions et au bilan net des activités d'aménagement forestier. Les efforts de recherche sur ces questions doivent se poursuivre et même être intensifiés.

Au-delà des puits de carbone forestiers, la séquestration dans les produits de deuxième et de troisième transformation offre des avenues intéressantes. En plus de permettre la substitution de produits qui génèrent plus de gaz à effet de serre, cette industrie pourrait être un apport important à l'économie des régions. Les résultats de la recherche et du développement de nouveaux produits sont très prometteurs notamment dans le domaine des bois d'ingénierie.

CONCLUSION

Les membres du CIFQ jugent que les enjeux soulevés par les changements climatiques sont importants et ils reconnaissent que le Canada doit mettre en œuvre un plan de réduction de ses GES. D'ailleurs, les entreprises papetières canadiennes et québécoises ont déjà largement dépassé, dans leur secteur, la cible de 6 % établie pour le pays dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elles estiment être en mesure de poursuivre leurs efforts de réduction. Toutefois, les représentants de l'industrie se disent déçus de l'approche proposée par le gouvernement fédéral, plus préoccupé par l'adoption d'un plan d'action imprécis et par la ratification du Protocole de Kyoto coûte que coûte que par la recherche de solutions concrètes et adaptées à la problématique nord-américaine, laquelle est nécessairement influencée, entre autres, par le refus des États-Unis de ratifier ce protocole.

Le CIFQ considère essentiel que les actions antérieures de réduction des émissions réalisées par ses membres soient reconnues et que leur compétitivité sur le plan international soit maintenue. L'importance économique et la fragilité de l'industrie papetière, tant à l'échelle du Québec que du Canada, devraient inciter les autorités canadiennes à adopter une attitude de grande prudence à l'égard des choix qu'ils feront.

Enfin, l'industrie compte sur des politiques gouvernementales tant canadiennes que québécoises qui l'aideront à poursuivre la réduction de ses émissions. Dans cet esprit, le CIFQ se permet d'énumérer quelques recommandations :

- Reconnaître les actions passées de l'industrie papetière et éviter ainsi de fragiliser encore davantage la situation financière de certaines usines.
- Encourager, au moyen de programmes ciblés, l'amélioration de l'efficacité énergétique (audits, intégration des procédés, démonstration de technologies, etc.).
- Mettre sur pied un fonds dédié au financement des projets d'efficacité énergétique.
- Favoriser la production d'électricité produite au moyen de la biomasse et la cogénération en milieu industriel.
- Analyser la pertinence et l'utilité de la mise sur pied d'un fonds d'achats de compensations hâtives.
- Développer des outils fiscaux qui encourageront les entreprises à investir dans de nouvelles technologies.

- Intensifier les efforts de recherche sur l'aménagement forestier et la contribution de ce dernier à l'amélioration de la séquestration du carbone.
- Encourager la remise en production des terres en friche, des landes forestières productives et de territoires forestiers ayant subi un incendie, une épidémie d'insectes ou un chablis.
- Assurer une protection des forêts encore plus efficace contre les incendies et les épidémies d'insectes en conformité avec la stratégie québécoise de protection des forêts.
- Clarifier rapidement la question de la propriété du carbone due aux activités d'aménagement forestier.

ANNEXE 1

CIFQ
MEMBRES DU SECTEUR DES PÂTES ET PAPIERS

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.

CASCADES INC.

DOMTAR INC.

F.F. SOUCY INC.

FONDS SFK PÂTE

J. FORD LTÉE

KRUGER INC.

LAGUEUX & FILS INC.

PAPIER MASSON LTÉE

PAPIERS FRASER INC.

PAPIERS SCOTT LTÉE

PAPIERS STADACONA

PÂTE MOHAWK LTÉE

SMURFIT-STONE

TEMBEC INC.